



Projet d'établissement

UN PROJET FAMILIAL

- **L'enseignement est en harmonie avec l'éducation familiale catholique.**

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, au plan naturel et au plan surnaturel. L'établissement est complémentaire et auxiliaire des parents dans cette tâche. Il est responsable de l'enseignement et apporte l'instruction que les parents n'assurent pas eux-mêmes. L'enseignement dispensé doit donc être en harmonie avec l'éducation reçue à la maison.

- **L'enfant, un être multi-facettes.**

Bien conscients des différences entre les enfants, Notre Dame des Flots et ses enseignants s'attacheront à découvrir chaque personnalité afin d'accompagner chacun dans la voie qui lui est la plus appropriée. Le projet pédagogique s'attache à prendre en compte la personne dans toutes ses composantes (spirituelles, intellectuelles et humaines) tout en exigeant de l'enfant qu'il donne toujours le meilleur de lui-même.

- **L'établissement fonctionne en étroite liaison avec les parents.**

Les parents jouent un rôle actif dans la vie de l'école, au service de leur enfant.

Ceci se manifeste par :

- une adhésion explicite au projet et au règlement de l'établissement, une cohésion et un dialogue régulier avec la direction et le corps professoral ;
- l'engagement des parents à encourager et suivre le travail de leur enfant tout au long de l'année scolaire ;
- la participation aux diverses tâches bénévoles nécessaires au fonctionnement de la structure (administratives, matérielles et financières).

La direction et les professeurs sont disponibles pour rencontrer les parents et comptent sur cette collaboration mutuelle pour mener à bien leur travail au service des élèves.

ENSEIGNER

Le projet pédagogique est développé dans la partie suivante

EDUQUER

- En aidant l'enfant à donner le meilleur de lui-même par l'acquisition du sens de l'effort et du travail bien fait.
- En incitant l'enfant à réfléchir et exercer son jugement et en donnant, à chacun selon ses capacités, la formation intellectuelle la meilleure possible afin d'en faire un homme ou une femme libre, capable de répondre à sa vocation.
- En favorisant l'épanouissement de l'élève dans une vie en société par l'organisation d'activités communes qui ouvrent l'enfant à l'altérité. Le respect de l'autorité, des règles de la vie communautaire et du matériel contribue à la maîtrise du respect de soi et des autres.
- En aidant l'élève à découvrir la vraie liberté, cette capacité à devenir responsable de lui-même et des autres en usant de son intelligence, de sa volonté et de son imagination.

Cet apprentissage se fait progressivement et permet à l'adolescent de se préparer à la vie adulte.

Lorsque les effectifs et la situation financière du collège le permettront, les classes seront dédoublées afin de prendre en compte, par la non-mixité, les besoins spécifiques des adolescents garçons et filles.

La vie en capitainerie responsabilise les aînés tout en développant en eux le sens du don et du service. La capitainerie est constituée d'un groupe non-mixte d'élèves de chaque niveau, dont les aînés seront à la tête. Chaque capitainerie remplit divers services quotidiennement ; le capitaine assume le bon fonctionnement de ces services (prière, nettoyage, rangement, jeux pendant les récréations...) Sont favorisés ainsi l'intégration des nouveaux élèves, l'unité entre tous, un vrai esprit d'amitié et la transmission de l'esprit de l'école que les élèves s'approprient progressivement. Chaque capitainerie a un enseignant référent.

EDUQUER CHRETIENNEMENT

L'enseignement est transmis à la lumière de la foi catholique et romaine ; la doctrine chrétienne doit avoir le primat dans l'intelligence et le cœur de chaque professeur. Ainsi, elle est intimement unie aux matières profanes, en les imprégnant profondément.

En mettant à disposition des élèves un cadre et une atmosphère propices au développement d'une vraie vie de charité, l'établissement est complémentaire et auxiliaire des parents dans la construction d'une pastorale commune.

Toutes les activités spirituelles envisagées sur les horaires scolaires sont obligatoires.

1. Un travail sous le regard de Dieu

La vie à l'école se veut à la fois une prolongation de la vie de foi des familles et une occasion pour chaque élève de développer sa vie spirituelle, à la lumière de l'Évangile et dans l'amour de l'Église.

L'enseignement est marqué par une référence naturelle à l'histoire chrétienne et à la vie de l'Église dans les cours.

Un oratoire situé au cœur de l'établissement est ouvert à tout moment de la journée pour des temps d'oraison.

2. Une vie spirituelle riche

Sans se substituer au rôle des parents ou de l'Église, l'école veille à ce que les élèves puissent vivre une vie spirituelle et humaine riche, à la lumière de l'Évangile et de la vie des saints.

Le but est de permettre aux enfants de rencontrer le Christ personnellement en leur ménageant des temps de prière et de réflexion personnelle, grâce à :

- la présence régulière d'un prêtre pour une vie sacramentelle : messes selon le rit traditionnel, confessions et/ou entretiens...
- une journée rythmée par la prière du matin, préparée à tour de rôle par un élève ainsi qu'en début d'après-midi ;
- l'enseignement hebdomadaire du catéchisme (consolidation de la foi par la raison, la connaissance) qui vient compléter la transmission des parents.
- des temps liturgiques marqués de façon particulière et des efforts proposés aux élèves pour les vivre plus parfaitement ;
- un premier quart d'heure du mercredi matin (appelé avis) consacré, en cohérence avec le temps liturgique, à la prière, au chant, à la découverte d'un saint ou d'une vertu ou tout autre propos contribuant à la formation humaine et chrétienne des élèves. Les avis réunissent l'ensemble des classes ;
- un pèlerinage annuel.